

C'est bon, son recrutement est acquis !

Une aide au logement, c'est un facteur d'attractivité qui permet d'attirer les compétences mais aussi de mieux intégrer les salariés et les fidéliser. Elle valorise les politiques de ressources humaines et contribue ainsi aux démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), qui constitue l'une des revendications majeures de la CFE-CGC. Elle est plébiscitée par les collègues que nous rencontrons tous les jours au sein des différentes agences.

Face à cette demande croissante, les délégués syndicaux CFE-CGC ont rencontré la Direction PROSERVIA pour demander le recrutement d'un « Référent Logement » pour répondre à ces besoins. Notre requête est acceptée ! Un recrutement est ouvert pour cet effet, et confirmé par Mr Jean-François Guyomar.

Remboursement des frais de repas en déplacement professionnel

Nous précisons que la CFE-CGC n'était pas à l'origine de l'accord en vigueur. Un nouvel avenant négocié nécessite lui, une majorité syndicale afin que les nouveaux barèmes URSSAF, ainsi que les nouvelles évolutions soient applicables.

Durant ces négociations, nous n'avons certes pas obtenu satisfaction sur tous les points. Notamment, nous maintenons notre revendication à ce que tous les salariés bénéficient du même montant pour les repas du soir. Nous regrettons l'obstination de la Direction sur ce point d'équité. Pour autant, même si les évolutions de cet avenant restent minimales, de nombreux salariés Proservia nous ont contacté afin d'en bénéficier.

Renseignements pris, les dispositions de l'accord n'enlèvent rien aux avantages acquis et ne s'appliquent que si elles sont plus favorables.

Par conséquent, fort de cette demande du terrain, la CFE-CGC débloque la situation en apposant à son tour sa signature sur l'avenant à l'Accord dont vous allez tous pouvoir désormais bénéficier.

Cet avenant intègre une nouveauté : la prise en charge des indemnités vélo. Enjeu majeur de ce 21^e siècle, la transition vers un monde durable passera par une refonte de nos moyens de transports.

Il y a quelques mois, le gouvernement a permis aux entreprises de participer aux frais de remboursement kilométrique, mais aussi d'aider à l'achat d'un VAE (vélo à assistance électrique) via les acteurs des territoires. Ce mécanisme gagnant-gagnant doit vous permettre de gagner économiquement sur vos déplacements à deux roues (non thermique), et ainsi favoriser ce mode de transport doux et sain pour la planète.

Demandes de mobilité versus l'accord GPEC

La signature de l'accord GPEC en début de cette année est censée apporter des réponses favorables à la gestion des emplois et des compétences.

Hélas, le traitement des demandes de mobilité relève encore parfois du parcours de combattant, même quand ces demandes sont légitimes. Nous le regrettons fortement !